





OUVERTURE

DES INSCRIPTIONS*. LUNDI 19 MAI À 8H45

Pour les habitants d'Annemasse Agglo**

et le 19 juin pour les habitants des autres communes (dans la limite des places disponibles)



* Uniquement en réservation sur internet (voir modalités d'inscription en page 2)

**Annemasse Agglo : Annemasse, Ambilly, Etrembières, Vetraz-Monthoux, Ville-La-Grand, Gaillard, Bonne, Lucinges, Cranves-Sales, Juvigny, Saint-Cergues et Machilly

ACCUEIL DES ENFANTS NÉS ENTRE LE 1ER JANVIER 2011 ET LE 24 AOÛT 2022 (MAIS AYANT 3 ANS RÉVOLUS LE 1ER JOUR DU SÉJOUR)

CENTRE DE LA BERGUE

422 route de Thonon 74380 CRANVES-SALES

04.50.39.30.37 / labergue74@gmail.com / www.labergue.fr

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions se feront à la semaine complète (du lundi au vendredi) et dans la limite des places disponibles.

Pour inscrire votre enfant pour les vacances d'été, il vous faudra effectuer une réservation sur internet à partir de lundi 19 mai à 8h45 (pour les habitants d'Annemasse Agglo) en vous connectant sur

www.labergue.fr

La création d'un compte est obligatoire avant de procéder aux réservations de séjours. La création du compte peut se faire à n'importe quel moment.

Important : il est fortement déconseiller d'utiliser votre smartphone ou votre tablette pour vous connecter au site car celui-ci risque de ne pas fonctionner correctement. Nous vous recommandons l'utilisation d'un ordinateur avec le navigateur internet Chrome.

Une fois la réservation effectuée, vous devrez nous transmettre tous les documents obligatoires à la validation de l'inscription au plus tard sous 7 jours ouvrés :

- · soit par mail à l'adresse labergue74@gmail.com (conseillé)
- · soit par voie postale (ou directement dans la boîte aux lettres du centre)

Votre facture vous sera ensuite adressée par email (pensez à vérifier vos spams !) dans un délai qui peut aller jusqu'à 5 jours. Le règlement total du séjour devra nous être transmis sous 14 jours ouvrés après envoi de la facture.

Afin de gagner un maximum de temps quant à la gestion des dossiers, merci de vérifier que les documents envoyés correspondent parfaitement à ceux demandés. Tout dossier incomplet ne pourra être pris en considération et basculera en fin de liste d'attente.

ATTENTION: Veillez à bien respecter les délais pour fournir les documents et le règlement du séjour. Les séjours réservés mais non validés (sans en informer le centre dans les délais indiqués) entraineront la suppression des inscriptions et du compte internet pour une durée d'un an.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR

Pour les enfants qui n'ont pas encore été inscrits en 2025 :

- · La fiche sanitaire et l'autorisation de droit à l'image (téléchargeables sur www.labergue.fr dans l'onglet « infos d'inscription »), dument complétées et signées
- · L'avis (ou les avis) d'imposition 2024 (sur les revenus 2023) du foyer ou une attestation de quotient familial de la CAF ou votre numéro allocataire si vous bénéficiez des bons CAF
- · La copie du carnet de vaccinations de votre enfant (le DTPolio est obligatoire)
- · La copie de toutes les pages « parents » et « enfants » du livret de famille
- · Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Pour les enfants qui ont déjà été inscrits en 2025 :

- · Votre numéro allocataire si vous bénéficiez des bons CAF
- · Merci d'envoyer un mail à labergue74@gmail.com précisant que vous avez effectué une réservation

HORAIRES DU SECRETARIAT

Hors vacances scolaires:

- Lundi de 14h à 17h
- Mercredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h30
- Jeudi de 8h30 à 12h
- Vendredi de 8h30 à 12h

Pendant les vacances scolaires :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h30

ARRIVÉE ET DÉPART

Votre enfant pourra être déposé et récupéré soit :

- · Directement au centre (entre 7h00 et 9h30 le matin et entre 16h30 et 19h00 le soir)
- · Au car (voir les arrêts et horaires ci-dessous)

Pour les enfants qui seront inscrits à un arrêt de car, il est impératif que l'arrêt soit le même matin et soir tout au long de la semaine. Il ne sera pas possible de déposer ou récupérer votre enfant directement au centre.

	Matin	Soir
ETREMBIERES - Devant le groupe scolaire J.J Rousseau au Pas de l'Echelle	8h10	18h20
GAILLARD - Devant l'Eglise - Rue de La Libération	8h20	18h10
AMBILLY PAIX - Arrêt de bus TAC « La Paix » (en face du stade)	8h30	18h00
CENTRE ANNEMASSE - Devant le collège M. Servet - Rue Alfred Bastin	8h45	17h45
HUTINS - Ecole des Hutins- Arrêt de bus TAC « Annexion »	8h55	17h35
LIVRON - Pharmacie de Livron - Arrêt de bus TAC « Charcot »	9h05	17h25
SOUS CASSAN - Devant l'école Camille Claudel - Rue de Romagny	9h15	17h15
VILLE LA GRAND - Arrêt de bus TAC « Collège P. Langevin » - Rue de la Pottière	9h25	17h05
VETRAZ MONTHOUX - Arrêt de bus TAC "Chef Lieu" - En face du parking des PLaces	8h45	17h05
CRANVES SALES - Devant le collège	8h10	16h45
SAINT CERGUES - Parking du Casino Shop	8h25	17h35
MACHILLY - Arrêt de car à côté de la Gare - Route des Voirons	8h35	17h25
JUVIGNY - Place devant l'Eglise	8h50	17h45
LUCINGES - Place des Anciennes Granges	9h05	16h50
BONNE - Devant La Poste	9h15	16h40

ACTIVITÉS

Maternelles: nés entre 2022 (et ayant 3 ans révolus au moment du séjour) et 2020

Poussins: nés en 2019 / Petits: nés en 2018

Moyens : nés en 2017 et 2016 / Grands : nés en 2015 et 2014

Préados: nés entre 2013 et 2011

En fonction des conditions météorologiques et de leur âge, les enfants pourront profiter des PISCINES (tous les jours), de la MINI-FERME et du JARDIN PEDAGOGIQUE, et participer à des GRANDS JEUX, des ATELIERS CUISINE, des ACTIVITE MANUELLES, des JEUX EXTERIEURS...

Le centre proposera également chaque semaine, dans la limite des places disponibles (réservations sur internet lors des pré-inscriptions) :

- · Pour les Maternelles, Poussins, Petits et Moyens > les VEILLEES : les enfants passent la nuit du mercredi au jeudi sous les tipis du centre (ou au dortoir en cas de mauvais temps)
- · Pour les Grands et Pré-ados > les CAMPS (sous tentes) de 5 jours (du lundi au vendredi)

IMPORTANT : les camps sont limités à 2 semaines consécutives par enfant. Les places en veillée et en camp sont limitées !

LES CAMPS

Du 7 au 11 juillet - Koh Lanta - Aiguebelette

Camp regroupant des enfants de 4 centres de loisirs : La Bergue, Collonges, Saint-Jeoire et Thônes.

Les enfants planteront leurs tentes au camping du Grand Verney. Au programme : épreuves sportives et stratégiques, jeux d'aventures et de réflexion, jeux nautiques.

Du 14 au 18 juillet - Activités sportives - Passy

Les enfants planteront leurs tentes au camping l'Ecureuil.
Au programme : accrobranche, grands jeux, baignade, Wibit (<u>test d'aisance aquatique</u>
<u>obligatoire</u>)

Du 21 au 25 juillet et du 28 juillet au 1er aout - Nature et sport - Lescheraines

Les enfants planteront leurs tentes au camping de l'Ile du Chéran. Au programme : balades, accrobranche, grands jeux, Wibit, paddle (<u>test d'aisance aquatique</u> <u>obligatoire</u>)

Du 4 au 8 août - Sport et découverte - Samoëns

Les enfants planteront leurs tentes au camping du Giffre. Au programme : accrobranche, baignade, grands jeux, visite du jardin botanique, marche à pied.

Du 11 au 15 août - Activités aquatiques - Samoëns

Les enfants planteront leurs tentes au camping du Giffre
Au programme : baignade, grands jeux, visite du jardin botanique, marche à pied, rafting (<u>test</u> <u>d'aisance aquatique obligatoire</u>)

Du 18 au 22 août et du 25 au 29 août - Sport et découverte - Seyssel

Les enfants planteront leurs tentes au camping du Haut Rhône.

Au programme : baignade, grands jeux, balades, activité aquatique (<u>test d'aisance aquatique</u>

<u>obligatoire</u>)

TARIFS 2025

Les tarifs appliqués dépendent de votre quotient familial et de votre commune de résidence.

Comment connaître votre quotient familial?

- · Demander votre attestation de QF auprès de votre CAF ou sur www.caf.fr
- · Calculer votre QF en appliquant la formule suivante :

Revenu fiscal de référence de l'année n-1 / 12/ nombre de parts du foyer

Le revenu fiscal de référence et le nombre de parts figurent sur votre avis d'imposition 2024 (sur les revenus 2023). Pour les couples déclarant séparément leurs revenus, pensez à additionner les 2 RFR et les parts des 2 avis.

Attention : tous les revenus du foyer doivent être pris en compte, y compris si l'un des adultes du foyer n'est pas le responsable légal de l'enfant.

Le tarif le plus élevé sera appliqué à toute personne ne justifiant pas son QF.

Quotient familial	Tarifs pour les habitants d'Annemasse Agglo ¹		Tarifs pour les habitants des autres communes	
	4 jours ²	5 jours	4 jours ²	5 jours
Entre 0 et 800 € ³	48,60 €	60,75 €	125,20 €	156,50 €
Entre 801 et 1200 € ³	55,39 €	69,24 €	133,40 €	166,75 €
Entre 1201 et 1600 €	70,42 €	88,02 €	145,40 €	181,75 €
Entre 1601 et 2000 €	83,18 €	103,98 €	155,60 €	194,50 €
Entre 2001 et 2500 €	97,81 €	122,26 €	167,60 €	209,50 €
Entre 2501 et 3000 €	112,39 €	140,49 €	177,80 €	222,25 €
Entre 3001 et 3500 €	126,20 €	157,75 €	195,80 €	244,75 €
Entre 3501 et 4000 €	141,80 €	177,25 €	210,20 €	262,75 €
Entre 4001 et 4500 €	156,60 €	195,75 €	226,60 €	283,25 €
Sup. ou égal à 4501 €	172,22 €	215,27 €	243,00 €	303,75 €

¹ Annemasse Agglo = Annemasse, Ambilly, Etrembières, Vétraz-Monthoux, Ville-la-Grand, Gaillard, Bonne, Lucinges, Cranves-Sales, Juvigny, Saint-Cergues et Machilly

Frais de dossier

(à régler à chaque première inscription de l'année civile)

1 enfant: 19,35 € 2 enfants: 26,60 € 3 enfants et +: 31,30 €

² Le tarif 4 jours ne s'applique que pour les semaines du 14 au 18 juillet SANS le 14 juillet et du 11 au 15 août, SANS le 15 août

³ Possibilité de déduire les bons CAF pour les familles qui en bénéficient (QF CAF < 900 €)